



# DÉCLARATION DE PRINCIPES SUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT

En tant qu'entreprises actives à l'international, les sociétés du groupe SHS s'engagent à respecter les standards internationaux en matière de droits humains et appliquent une stratégie claire dans ce domaine. Dillinger et Saarstahl s'y rattachent de manière expresse.

Une des dimensions centrales de cette stratégie est notre volonté de réussir sur le plan économique tout en respectant le mieux possible l'humain, l'environnement/les ressources naturelles ainsi qu'en appliquant des pratiques équitables et légales.

Ces principes fondamentaux sont déjà exprimés dans la **directive éthique** en vigueur depuis 2012. En 2020, nous avons publié notre **code de conduite relatif aux achats responsables**. En outre, nous sommes depuis 2021 membre entreprise du Pacte mondial des Nations unies.

En plus des lignes directrices de ce dernier, nous nous engageons à nous conformer à tous les standards nationaux et internationaux de respect des droits humains et de protection de l'environnement qui s'appliquent à nos activités. Toutes les relations entretenues par notre entreprise, aussi bien avec nos fournisseurs qu'avec nos collaboratrices et collaborateurs, se fondent sur les principes suivants :

- le respect des droits humains, et en particulier le refus du travail des enfants, du travail forcé et de l'esclavage sous toutes ses formes ;
- le respect de la santé et de la sécurité au travail ;
- le respect de la liberté d'association ;
- l'interdiction de toute discrimination au travail et à l'embauche ;
- l'interdiction du refus de verser un salaire minimum raisonnable et fixé par le droit applicable ;
- l'interdiction de causer des impacts négatifs à l'environnement portant atteinte de manière illégale aux moyens de subsistance naturels des populations ;
- l'interdiction de l'expulsion/confiscation illégale de terres, d'eaux et de forêts découlant des activités de l'entreprise, dès lors que l'exploitation de ceux-ci est nécessaire pour assurer la subsistance des populations ;
- l'interdiction d'avoir recours, pour protéger le projet de l'entreprise, à des forces de sécurité sans formation, privées ou publiques, ayant recours à la torture ou à d'autres méthodes inhumaines, portant atteinte à l'intégrité physique des personnes et à la liberté d'association ;



- l'interdiction de l'usage illégal du mercure, de substances polluantes et de déchets organiques persistants.

Nous avons étoffé notre stratégie en matière de droits humains et notre gestion des obligations de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement conformément aux dispositions applicables, parmi lesquelles celles de la loi allemande concernant ces obligations (LkSG). Ceci comprend des analyses annuelles de nos chaînes d'approvisionnement et de nos processus internes d'entreprise, axées sur les risques, la mise au point des mesures préventives et correctives nécessaires, la sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs ainsi que la documentation de tous les processus et mesures concernés, incluant le reporting. Pour cela, les domaines internes concernés sont identifiés en continu et en fonction des besoins, et impliqués dans la mise en œuvre. La mise en pratique des exigences définies fait l'objet d'évaluations et d'audits internes réguliers, voire ad-hoc, le cas échéant.

L'analyse de risque appliquée à nos fournisseurs part des risques spécifiques à chaque secteur et à chaque pays. Ils sont examinés concrètement selon un processus bien défini. En tant qu'entreprise sidérurgique, nous pouvons par exemple être exposés à des risques accrus auprès de nos fournisseurs concernant les achats de matières premières. Nous maîtrisons ces risques en sélectionnant délibérément nos partenaires commerciaux en fonction de leur respect des droits humains, entre autres mesures. Nous voulons clairement ancrer par contrat les principes de notre directive éthique dans chaque relation nouée par notre entreprise. Si nous constatons que nos exigences ne sont pas respectées, nous faisons ce qui est en notre pouvoir pour que les fournisseurs déterminent et mettent en œuvre des mesures correctives adéquates et les transmettent, le cas échéant, à leur chaîne d'approvisionnement. Les leçons tirées de cas connus et des mesures correctives prises à leur suite sont intégrées à la gestion des chaînes d'approvisionnement telle que définie dans la LkSG. Dans ce cadre, les rapports issus de l'examen des risques RSE, les informations données par le Pacte mondial des Nations unies et les mesures élaborées au sein de l'entreprise servent de base à nos mesures d'amélioration.

L'analyse des risques au sein de notre domaine de compétences propre se fonde sur l'évaluation statique des champs d'activité concernés, complétés par une autoévaluation annuelle. Elles prennent en compte le déroulement intégral de nos processus de fabrication et de production au sein de l'UE ainsi que d'autres aspects : codétermination en entreprise dans les industries minière et sidérurgique selon le droit allemand (MontanMitbestG), certifications dans le domaine de l'environnement et de la sécurité au travail, système de lancement d'alerte établi depuis 2020 et accessible publiquement à toutes les parties prenantes.

La mise en œuvre de cette stratégie en matière de droits humains incombe à l'ensemble de la direction de l'entreprise. Cette approche *tone from the top* souligne la responsabilité que nous voulons assumer dans le domaine des droits humains et de la protection de l'environnement.

La mise en œuvre de la gestion des chaînes d'approvisionnement est intégrée aux processus de travail des divisions compétentes. L'application de la stratégie en matière de droits humains, qui comprend l'analyse des risques, la communication avec les fournisseurs ainsi que l'élaboration et la



mise en œuvre des mesures de prévention incombe aux divisions Achats et approvisionnements compétentes. D'autres tâches de niveau supérieur, telles que la communication interne et externe, l'organisation et le déroulement des actions de formation et de sensibilisation ainsi que l'évaluation et l'amélioration continues du processus suivi sont mises en pratique de façon transversale dans toutes les divisions. L'application de notre stratégie RSE et de nos réponses aux problèmes environnementaux est détaillée séparément dans le rapport de développement durable.

organization and performance of training and awareness-raising measures, and continuous evaluation and improvement of the implemented process are realized across the departments. The compliance with our CSR strategy and environmental goals is separately reported in a sustainability report.

SHS – Stahl-Holding-Saar, Dillinger, Saarstahl –  
Direction et conseil  
août 2023

Stefan Rauber (Vors.)  
*Président des Directoires SHS,  
Président Dillinger, Saarstahl*

Daniel Nicolaas Van der Hout  
*Membre du Conseil  
d'administration SHS,  
membre du Conseil  
Dillinger, Saarstahl*

Joerg Disteldorf  
*Membre du Conseil  
d'administration SHS,  
membre du Conseil  
Dillinger, Saarstahl*

Markus Lauer  
*Membre du Conseil  
d'administration SHS,  
membre du Conseil  
Dillinger, Saarstahl*

Dr. Peter Maagh  
*Membre du Conseil  
d'administration SHS,  
membre du Conseil  
Dillinger, Saarstahl*

Jonathan Weber  
*Membre du Conseil  
d'administration SHS,  
membre du Conseil  
Dillinger, Saarstahl*